

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le



ID: 001-210101739-20250115-2025_004_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fête de l'Oiseau du 30 mai au 2 juin 2025

Chargé de sécurité SSIAP 3 / Entreprise RISC PRÉVENTION (1.1)

Service: Service culture, évènements et associations (NK)

Monsieur le Maire de la commune de Gex.

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le budget 2025,

VU le devis n° D-2024.01 remis par l'entreprise RISC PRÉVENTION,

VU l'engagement comptable n° 25D-000250,

CONSIDÉRANT que la signature avec l'entreprise RISC PRÉVENTION, du devis relatif à l'organisation de la sécurité par un chargé de sécurité SSIAP3 pour la fête de l'Oiseau se déroulant du 30 mai au 2 juin 2025, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

DE SIGNER le devis précité pour un montant total de de 8 000 euros TTC.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 15 janvier 2025.

Le Malire,

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 janvier 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 17 janvier 2025.